

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
43e séance
tenue le
mardi 26 novembre 1991
à 15 h 45
New York

PROCES-VERBAL DE LA 43e SEANCE

Président :

M. MROZIEWICZ

(Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.43
10 janvier 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 16 h 10.

POINTS 67 ET 68 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

M. TUN (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Un système juste et fiable de paix et de sécurité internationales est l'un des objectifs reconnus par toutes les nations. Tout au long de quatre décennies, nous n'avons pu atteindre cet objectif, mais aujourd'hui que la guerre froide est terminée et que la rivalité entre les blocs de puissances s'est estompée, une occasion sans précédent nous est offerte de modeler un nouvel ordre de sécurité au niveau mondial.

A cette étape importante de l'histoire, il nous faut chercher à instaurer un ordre où la sécurité soit établie par la négociation et non par l'intimidation et la puissance militaire, un ordre où le fossé entre le Nord et le Sud et les injustices sociales soient perçus comme de véritables menaces à la paix et à la stabilité dans le monde entier et où la sécurité collective soit considérée en tant que primauté du droit et non fondée sur la force. Comme le Secrétaire général l'a à juste titre dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de cette année :

"Le souci demeure, accentué encore par le cours des événements, de voir les principes de la Charte régir l'ordre international en genèse."

(A/46/L. p. 2)

La promotion de la paix et de la sécurité internationales requiert une structure plus ferme des Nations Unies et le strict respect de la Charte. La Charte demeure aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était lorsqu'elle fut élaborée. Les principes fondamentaux qui y sont inscrits ne sont pas seulement acceptés comme norme de conduite internationale entre les Etats Membres, mais également comme principes reconnus du droit international applicables à tous les Etats.

Au moment où nous cherchons à renforcer la paix et la sécurité internationales, nous devons nous remémorer les dispositions importantes de la Charte qui incluent notamment : le principe de l'égalité souveraine des Etats; le respect en toute bonne foi des obligations souscrites par les Membres conformément à la Charte; le règlement pacifique des différends

M. Tun (Myanmar)

internationaux; le non-recours à la force en s'abstenant d'utiliser la menace ou l'utilisation de la force contre l'intégrité ou l'indépendance politique de tout Etat; et, plus important, la non-ingérence dans les affaires des autres Etats.

A ces dispositions contraignantes doivent s'ajouter les principes de coexistence pacifique énoncés à la Conférence de Bandung de 1955; les déclarations du Mouvement des pays non alignés et des organisations régionales ainsi que les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la Déclaration de 1965 sur la non-intervention, la Déclaration de 1970 sur les relations amicales et la Déclaration de 1970 sur le renforcement de la sécurité internationale. Ces déclarations interdisent le recours à toute coercition économique, politique ou autre pour obtenir d'un Etat la subordination de l'exercice de ses droits souverains.

Compte tenu de ces données, ma délégation constate avec inquiétude certains actes ou attitudes moralistes qui risquent de porter atteinte aux principes cardinaux de la Charte. Comme le chef de ma délégation, U Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères, l'a rappelé à l'Assemblée générale dans sa déclaration du 4 octobre,

"Parmi les faits nouveaux qui suscitent une grave préoccupation et une grave inquiétude, notamment chez les petits et les faibles, se trouvent les attitudes moralistes qui, en fait, masquent des tentatives visant à modifier le concept traditionnel de souveraineté et à éroder certains principes cardinaux de la Charte, tels que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le principe du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, le principe de l'égalité souveraine des Etats." (A/46/PV.22, p. 27)

Malheureusement, de telles tentatives se manifestent de plus en plus dans le domaine des droits de l'homme, en dépit de la mise en garde du Secrétaire général en ces termes :

"La plus grande prudence s'impose, car il ne faudrait pas que la défense des droits de l'homme conduise à empiéter sur la juridiction interne et souveraine des Etats. Faire peu de cas de ce principe serait le plus sûr moyen de sombrer dans l'anarchie." (A/46/L, p. 11)

M. Tun (Myanmar)

Il faut aujourd'hui garantir l'équité et la justice. Les droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être défendus en un endroit et être méprisés ailleurs. Les droits de l'homme ne doivent pas non plus se limiter aux droits politiques et civiques. La promotion des droits économiques, sociaux et culturels mérite aussi d'être prise en considération. Il est urgent de défendre les droits de l'homme fondamentaux et de promouvoir, dans un monde en évolution, le droit à la vie et au développement.

Le Myanmar attache la plus grande importance au droit de toutes les nations de choisir librement leur système politique, économique et social le mieux adapté à leurs propres conditions et croit fermement que le respect de ce droit par toutes les nations ne peut que servir la cause de la sécurité des nations.

Tout examen d'un programme destiné à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales doit, par conséquent, s'attaquer aux racines mêmes de l'insécurité - la faim, l'ignorance, la misère, les inégalités sociales et la dégradation de l'environnement. Dans le futur ordre mondial, les disparités importantes dans les niveaux de vie entre nations et à l'intérieur même de chaque nation ne devraient pas exister. Le processus de désarmement que nous défendons ici et en d'autres instances peut, à long terme, dégager d'immenses ressources - aujourd'hui consacrées aux armements - qui devraient être utilisées pour améliorer le niveau de vie de tous les Etats, particulièrement des pays en développement où l'espoir de paix est indissolublement lié à l'effort de progrès économique et social.

Les immenses transformations en cours aujourd'hui offrent à l'humanité l'occasion d'instaurer un système juste et fiable de paix et de sécurité internationales pour tous, fondé sur le double principe de la primauté du droit et de la justice. La communauté internationale reste confrontée à une gageure immense qui requiert une plus grande coopération et une plus grande souplesse. L'instauration d'un système fiable de paix et de sécurité est à ce prix.

M. SOUVANNAVONG (République démocratique populaire lao)

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole à la Première Commission, et je voudrais donc vous féliciter de votre élection à l'unanimité et de votre déclaration liminaire sur le point de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection et je sais à cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et les affaires du Conseil de sécurité, M. Safronchuk, pour la façon constructive dont il a contribué aux travaux de la Première Commission.

Cette dernière année, la situation mondiale a connu des changements; une ère nouvelle de paix et de coopération s'est ouverte et les risques d'un affrontement nucléaire ont progressivement diminué. En juillet 1991, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu un Traité sur la réduction des armes stratégiques. Et plus récemment, sur une initiative du Président des Etats-Unis, George Bush, que le Président de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a ensuite reprise, la possibilité d'éliminer les armes nucléaires tactiques et d'annuler certains programmes nucléaires militaires des deux pays s'est fait jour. Cette situation nouvelle a rendu notre monde plus sûr et mieux protégé de la guerre.

Bien que la situation mondiale ait évolué dans un sens positif, nombre de conflits et de tensions sont encore loin d'être réglés dans différentes régions du monde, et ils pourraient déclencher une guerre à tout moment. Le perfectionnement toujours plus grand des armements, et les essais d'armes nucléaires, constitue toujours une menace pour l'humanité tout entière. En outre, il existe encore de nombreux éléments d'instabilité qui pourraient gravement mettre en danger la sécurité des peuples, tels que la misère, la faim, la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme, et les disparités croissantes qui existent entre pays développés et en développement.

C'est pourquoi il est de la plus haute importance de créer un nouvel ordre économique et politique véritablement équitable et raisonnable, et la communauté internationale a son rôle à jouer dans la façon dont on s'attaquera à ce problème général, de façon à ce que la nouvelle structure mondiale de paix et de sécurité repose sur des assises solides. A ce propos, ma

M. Souvannavong (Rép. dém. pop. lao)

délégation partage entièrement la remarque suivante faite par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport annuel de 1991 sur les activités de l'Organisation :

"... on ne peut méconnaître les déséquilibres et les asymétries qui existent à l'intérieur des régions et qui sont sources de tensions et d'insécurité." (A/46/1, sect. VII)

Dans la région de l'Asie et du Pacifique les problèmes et les conflits aigus se sont atténués. L'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies est un autre pas important vers la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et vers la réunification pacifique de ce pays.

La République démocratique populaire lao appuie les initiatives en cinq points présentées par le Secrétaire général visant à régler par des moyens pacifiques le conflit en Afghanistan.

Pour ce qui est de la situation au Cambodge, nous nous félicitons de la signature de l'Accord de paix de Paris qui fera du Cambodge un pays indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné, entretenant de bonnes relations avec tous les pays, en particulier ses proches voisins.

La République démocratique populaire lao accorde une grande importance à la sécurité, à la stabilité, à la paix et au développement de la région. A cet égard, nous appuyons tous les efforts visant à encourager les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, de façon à atténuer les tensions et à renforcer la coopération pacifique et l'amitié entre les nations. Nous estimons que les Etats Membres de notre organisation doivent coopérer entre eux sur la base des principes du respect mutuel de la souveraineté d'autrui et de son intégrité territoriale; de non-agression; de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui; et de l'égalité et des avantages réciproques, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, les Nations Unies ont un rôle plus important à jouer que jamais auparavant. Nous espérons que l'on renforcera encore le rôle des Nations Unies de façon à garantir les intérêts de tous les pays et à assurer la justice à tous. La République démocratique populaire lao, à l'instar des autres Etats Membres, est prête à contribuer au renforcement du rôle des Nations Unies dans la maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. GHEZAL (Tunisie) : Monsieur le Président, ma délégation, qui a eu l'honneur, au cours du débat général sur toutes les questions du désarmement, de vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la présidence de notre commission, voudrait saisir aujourd'hui cette occasion pour vous dire combien nous sommes satisfaits de votre manière exemplaire de conduire les travaux de notre commission, qui s'est traduite par le consensus qui s'est dégagé sous votre présidence sur un grand nombre de questions importantes débattues ici.

La relation entre la sécurité et le désarmement n'est désormais plus une question théorique. En effet, dans un monde de plus en plus interdépendant, le désarmement, qui aide à maintenir la sécurité en termes militaires, n'est plus de nos jours la seule composante de la sécurité ni un garant universel de paix. Cela étant, la survie de l'humanité est également menacée par d'autres périls non militaires tels que le sous-développement, la décroissance économique, les famines, la dégradation de l'environnement, la crise de la dette extérieure et tant d'autres aspects aussi alarmants.

Le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement a fait ressortir la conviction partagée par toutes les délégations ici présentes que la notion de sécurité revêt de nos jours un caractère global renfermant aussi bien les aspects militaires et politiques que ceux économiques, humains et sociaux.

M. Ghezal (Tunisie)

Parallèlement on n'est pas encore en droit d'affirmer, en cette fin du XXe siècle, que le défi du désarmement général et complet sous toutes ses formes et composantes ait été gagné. Loin de là, il reste un long chemin encore à parcourir pour parvenir à cet objectif. Mais, en revanche, nous nous devons également de ne pas sous-estimer les grands pas qui viennent d'être franchis dans ce domaine, à savoir, entre autres, la signature en novembre dernier, à Paris, du Traité relatif aux armes conventionnelles en Europe ainsi que la signature, en juillet de la même année, à Moscou, de l'Accord de principe du Traité START et les importantes déclarations faites par les Présidents George Bush et Mikhail Gorbatchev sur la réduction et l'élimination de plusieurs types d'armes stratégiques et tactiques.

Ma délégation s'est associée à toutes les autres délégations qui ont exprimé leur satisfaction quant à ces réalisations et a lancé un appel à toutes les autres puissances militaires de ce monde à se joindre aux initiatives américaines et soviétiques, afin que l'actif du désarmement et ses dividendes se concrétisent de plus en plus et se reflètent sur les autres domaines dans lesquels évolue l'être humain.

Partant de ces évolutions remarquables, l'on ne peut qu'affirmer que la composante militaire de la sécurité internationale doit focaliser davantage l'attention des grandes puissances militaires, de par leur responsabilité dans ce domaine et dans les domaines du maintien de la sécurité et de la paix internationales, sur la nécessité de redoubler d'efforts en vue de parvenir le plus rapidement possible à lever tous les obstacles sur le chemin d'un désarmement général et complet.

Il est, de ce fait, particulièrement important de comprendre aujourd'hui la nature complexe et duelle de la sécurité. Celle-ci se caractérise non pas simplement par l'absence de guerre, mais aussi et surtout par l'existence de garanties sérieuses et positives de non-utilisation de la force et l'instauration de conditions globales et propices au développement pacifique.

Faire que l'humanité ne soit plus l'otage des arsenaux militaires et favoriser un développement pacifique à tous les Etats sont deux composantes intimement liées de la sécurité internationale et qui incombent principalement aux grandes puissances militaires, car les dividendes de la paix ne peuvent découler automatiquement des initiatives sporadiques du désarmement mais

M. Ghezal (Tunisie)

doivent bénéficier d'une action soutenue et parallèle, sinon figurer parmi les priorités urgentes dans la conjoncture internationale actuelle.

Pays pacifiste, mon pays, la Tunisie, consacrant ses ressources au bien-être de ses citoyens, demeurera indéfectiblement attaché aux grands principes qui régissent notre organisation, plaidant pour la paix, l'entente et la concorde. Conformément à l'option pacifiste qu'elle s'est choisie, la Tunisie a fait partie des opérations de maintien de la paix de l'ONU depuis 1960, au Congo-Kinshasa, jusqu'à nos jours, au Cambodge.

C'est également dans le cadre de cette même optique que mon pays soutient sans réserve la création de zones exemptes de l'arme nucléaire et de toute forme d'armes pouvant annihiler l'existence humaine et réagit positivement à toute action ou initiative, quelle que soit son ampleur ou son envergure, en vue de diminuer les tensions régionales et internationales, et appelle à la solution des crises et conflits par les moyens pacifiques.

Les dimensions arabe, africaine et méditerranéenne de la Tunisie font que mon pays est fermement convaincu qu'outre la nécessité de prendre et d'encourager des mesures de désarmement dans notre région, il est également primordial de résoudre les conflits qui l'ont plongée dans une atmosphère de tension depuis plusieurs décennies, allant jusqu'à menacer la paix et la sécurité internationales plusieurs fois au cours de l'histoire turbulente de cette région.

Nous formulons le ferme espoir que la Conférence de la paix de Madrid, à laquelle la Tunisie a pris part en tant qu'observateur par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, débouche sans plus tarder sur une solution juste et durable de la question palestinienne, pour que le peuple palestinien recouvre enfin ses droits légitimes sur la base de la légalité internationale, pour que le Liban vive en paix et que la Syrie recouvre sa souveraineté sur la région du Golan. Ce n'est qu'une fois ces conditions remplies et ces objectifs atteints que tous les peuples de cette région pourront vivre en paix, dans la concorde et l'entente, sur une base juste et égalitaire.

La sécurité régionale est intimement rattachée à la paix universelle. Cette corrélation est à même de responsabiliser davantage tous les Etats, grands et petits, sur l'avenir de notre monde où l'interdépendance est devenue

M. Ghezal (Tunisie)

la pierre angulaire des relations internationales et, par conséquent, de la physionomie même de l'ordre mondial nouveau, auquel nous aspirons tous.

Partant de cette conviction, ma délégation ne saurait assez souligner que la région méditerranéenne demeure, à l'instar des autres régions du monde, l'un des pivots de la sécurité internationale.

Mer semi-fermée, et bassin joignant l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient, la Méditerranée, ayant vu naître et prospérer tout au long d'une histoire plusieurs fois millénaire des civilisations florissantes, est désormais le patrimoine de tout un chacun.

L'avenir de la Méditerranée et la perspective d'en faire un lac de paix, de concorde et de coopération a, de tout temps, été l'un des aspects des aspirations civilisationnelles et pacifiques de mon pays. Partant de cette constante politique, la Tunisie et les autres pays de l'Union du Maghreb arabe se sont engagés, avec les pays européens de la rive nord de la Méditerranée, dans un dialogue positif et fructueux en vue de sécuriser davantage ce lac et d'en faire le dénominateur commun des aspirations pacifiques de ses riverains du nord et du sud.

Nous nous attelons aujourd'hui de par la dynamique politique, économique, sociale et humaine engagée entre les pays des deux rives de la Méditerranée et les réalisations jusque-là atteintes dans ces domaines à parvenir à illustrer les immenses possibilités de la coopération régionale dans les domaines de la sécurité ainsi que dans le domaine de la coopération économique et culturelle par la résorption progressive des écarts économiques et de développement entre les peuples méditerranéens.

C'est dans l'esprit de parvenir à réaliser ce destin commun que la Tunisie s'apprête à accueillir, au début de l'année prochaine, le Sommet des pays de l'Union du Maghreb arabe et ceux de la rive nord de la Méditerranée. Nul doute que cette rencontre saura répondre aux aspirations des pays concernés et posera, par voie de conséquence, un autre jalon dans le processus mondial de paix.

En cette période postérieure à la guerre froide et aux affrontements, seules les actions menées dans un esprit constructif de concertation peuvent garantir que le système de paix, de sécurité et de coopération, établi par la Charte des Nations Unies, s'opposera efficacement au retour à l'affrontement

M. Ghesal (Tunisie)

et que les prochaines décennies se caractériseront par une nouvelle manière de faire progresser notre civilisation comme un tout unifié en conjuguant les réalisations les plus nobles de l'humanité.

M. Ghezal (Tunisie)

Nous savons que le chemin qui mène à la réalisation de ces objectifs reste long, mais il est toutefois encourageant de noter que le dialogue a déjà permis d'identifier un certain nombre d'éléments communs et interdépendants dans une conception globale de la sécurité. Ces éléments sont notamment la démilitarisation de la pensée et du comportement, l'humanisation des relations internationales et l'élargissement des dividendes de la paix pour qu'ils puissent profiter à tous les pays et à tous les hommes.

Ce n'est que de cette manière que nous pourrions faire de l'homme non plus l'otage des arsenaux militaires, mais l'objectif ultime de toute action en faveur de la paix dans le monde.

M. BAEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Nous assistons aujourd'hui à un renouveau général de la foi et de la confiance dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à répondre aux défis auxquels doit faire face l'humanité. Nous avons en particulier de grands espoirs en sa capacité de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Des occasions uniques s'offrent aux peuples de bâtir un nouvel ordre mondial fondé sur la sécurité universelle et une large coopération entre les Etats, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une limitation des armements efficace et un développement économique et social dynamique. L'Organisation mondiale est destinée à jouer un rôle important en tant que mécanisme unique et universel et en tant que centre d'harmonisation des intérêts et des actions des Etats dans ce sens. L'expérience accumulée au cours de la période de la guerre froide montre de façon convaincante que recourir principalement à des facteurs militaires pour s'efforcer de préserver la sécurité conduit inévitablement à une course aux armements extrêmement dangereuse, à des priorités faussées, à la méconnaissance de la nécessité de trouver des solutions à certains problèmes mondiaux potentiellement critiques et, en définitive, à moins de sécurité.

Nous voyons les premiers bourgeons du nouvel ordre politique mondial dans les résultats obtenus par la communauté internationale en ce qui concerne le règlement par des moyens pacifiques des problèmes de la Namibie et du Cambodge, dans les progrès considérables réalisés sur la voie d'un règlement des conflits en Afghanistan, en Amérique centrale et au Sahara occidental, et dans les signes encourageants que présente la question de Chypre. Ils ont

M. Baev (Bulgarie)

aussi un rapport avec les espoirs de voir progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Nous souhaitons sincèrement la réussite des pourparlers bilatéraux qui auront prochainement lieu entre les parties concernées.

La nouvelle Bulgarie démocratique est profondément attachée à ces processus positifs et elle est prête à y participer pleinement. Les élections libres et authentiques qui ont eu lieu le mois dernier dans mon pays ont conduit à la formation du premier gouvernement sans participation communiste depuis 45 ans, celui de l'Union des Forces démocratiques. Mon pays se tourne vers l'avenir. Il a catégoriquement dénoncé son passé totalitaire. Il s'est définitivement engagé dans la voie des changements démocratiques radicaux, d'une réforme économique rapide conforme aux principes de l'économie de marché, de l'adhésion stricte aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et d'une réforme radicale de ses forces armées. Avant la fin de 1994, la Bulgarie ramènera ses forces armées aux quotas fixés dans le Document de Vienne.

Malgré les changements positifs généraux intervenus dans le monde, dans lesquels nous plaçons nos espoirs pour l'avenir, de graves menaces anciennes continuent de peser sur la paix et la sécurité, tandis que des menaces nouvelles ne cessent d'apparaître, telles que des conflits nationaux, ethniques et religieux, des violations massives des droits de l'homme, la misère économique et sociale et des catastrophes écologiques. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il n'existe aucune garantie d'échapper aux effets néfastes de facteurs de cette nature. C'est là certainement pour nous tous un motif d'inquiétude.

Je me dois d'exprimer ici les préoccupations graves de mon pays à propos du conflit en Yougoslavie, pays voisin, qui prend des dimensions de plus en plus alarmantes. La Bulgarie a plaidé à plusieurs reprises en faveur d'un règlement politique de la crise et de la reconnaissance du droit à l'autodétermination de toutes les parties concernées par le biais d'un dialogue pacifique et de négociations. Nous sommes résolument opposés à la redéfinition des frontières existantes au moyen de la force.

La Bulgarie appuie les efforts de la communauté internationale dans sa quête de solutions à la crise yougoslave. Nous suivons avec une attention particulière les efforts sérieux et actifs de la Communauté européenne dans ce sens, efforts qui n'ont malheureusement pas encore abouti.

M. Baev (Bulgarie)

Nous nous félicitons des efforts que fait le Conseil de sécurité pour trouver une solution à la crise. La Bulgarie est prête à apporter sa contribution, notamment en mettant, si nécessaire, à la disposition des observateurs des Communautés européennes tout équipement utile - notamment dans le domaine des communications et de la logistique - sur le territoire bulgare qui longe la frontière avec la Yougoslavie. La présence de tels observateurs montrera une fois de plus que nous avons réellement de bonnes intentions à l'égard de notre voisin de l'ouest et évitera tout malentendu et toute désinformation.

Une priorité essentielle de la nouvelle politique étrangère de la Bulgarie est la recherche de garanties adéquates pour sa sécurité nationale, sa souveraineté et son indépendance. En ce sens, l'examen du point 68 de l'ordre du jour intéresse particulièrement ma délégation.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous attachons la plus haute importance au renforcement de la sécurité aux niveaux régional et sous-régional. A propos des Balkans, je voudrais mentionner le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, dans lequel il est dit :

"... on ne peut méconnaître les déséquilibres et les asymétries qui existent à l'intérieur des régions et qui sont sources de tensions et d'insécurité." (A/46/1, sect. VII)

Un tel point de vue est tout à fait conforme à l'opinion générale selon laquelle il existe un équilibre précaire dans les Balkans et il est de l'intérêt de tous de le préserver. Trop d'armes ont déjà été accumulées, notamment dans le couloir entre les pays membres du Pacte de Varsovie et les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Un tel anachronisme va tout à fait à l'encontre des nouveaux processus en Europe. Les Balkans ont besoin d'approches nouvelles pour s'attaquer à ces problèmes.

Le Chef de l'Etat bulgare a déclaré récemment que son pays était prêt à proposer à la Grèce et à la Turquie d'engager, à un niveau approprié, un dialogue politique trilatéral qui jetterait les bases de consultations constructives futures. De telles consultations, qui auraient lieu de façon permanente, pourraient non seulement aider à clarifier les problèmes existants et à surmonter l'héritage du passé, mais elles pourraient aussi aider à

M. Baev (Bulgarie)

esquisser des décisions pertinentes dans le domaine de la sécurité et de la stabilité régionales.

La Bulgarie dépend aussi pour sa sécurité en outre de traités d'amitié bilatéraux et de traités de coopération générale déjà signés ou en passe d'être signés avec un certain nombre d'Etats ayant des intérêts similaires ou correspondant aux siens. En tant que pays riverain de la Méditerranée, nous sommes conscients de l'importance que présente pour la sécurité du monde en général le renforcement de la sécurité dans cette région, et nous proposons de soutenir les efforts de tous les Etats concernés et d'y participer de façon concrète.

La Bulgarie attend avec impatience son intégration dans les structures européennes, c'est-à-dire la prochaine signature d'un accord d'association avec les Communautés européennes et son admission en tant que membre à part entière du Conseil de l'Europe. Nous pensons que cette intégration ouvrira des possibilités de large coopération, notamment dans les domaines politique et économique, y compris une coopération portant sur différents aspects de la sécurité. Dans ce contexte, nous attachons aussi beaucoup d'importance au renforcement de notre coopération avec l'Union de l'Europe occidentale.

Animée du désir de contribuer activement aux efforts visant à renforcer la sécurité, la Bulgarie a l'intention d'accueillir l'année prochaine une conférence internationale largement représentative sur les questions de sécurité régionale en Europe.

Nous considérons qu'il est dans notre intérêt national fondamental qu'un espace euro-atlantique intégral soit créé, fondé sur les valeurs démocratiques universellement reconnues, ce qui permettrait d'utiliser au maximum les éléments positifs du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour éliminer les menaces actuelles et résoudre les problèmes concernant la stabilité en Europe. La prévention des conflits et la gestion des crises sont les deux principales tâches qui doivent être abordées plus activement et plus efficacement dans le cadre des institutions et structures nouvelles et des mécanismes nouveaux du processus européen.

La Bulgarie voit dans l'OTAN un facteur majeur de garantie de sa sécurité. Comme l'a déclaré récemment le Président bulgare, M. Zhelyu Zhelev, dans son discours devant le Conseil de l'OTAN :

M. Baev (Bulgarie)

"Les décisions [de l'OTAN] prises à Rome sont de la plus haute importance pour l'avenir non seulement de l'OTAN, mais aussi de toute la structure de la sécurité européenne. Ces décisions constituent la preuve irréfutable que l'OTAN continuera d'être à la hauteur de son rôle de garant de la sécurité et de pilier de la stabilité dans la communauté euro-atlantique naissante."

M. Baev (Bulgarie)

Bien entendu, la Déclaration de Rome de l'OTAN du 8 novembre marque un autre pas important dans cette direction, ainsi qu'une contribution décisive à l'établissement d'un nouvel ordre pacifique européen. Elle complète le lien transatlantique entre les démocraties d'Europe et celles d'Amérique du Nord avec une nouvelle "dimension orientale" de relations qualitativement nouvelles de partenariat avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Les consultations qui se déroulent par le biais de réunions périodiques des premiers ministres et des ambassadeurs des nouvelles démocraties européennes et du Conseil de l'Atlantique Nord rendront possible l'inclusion rapide dans le processus de prise de décisions des questions de sécurité et de stabilité dans les parties orientales du continent.

Le nouveau climat international fournit aux Nations Unies des occasions favorables d'agir en tant que mécanisme efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'avaient prévu les fondateurs de l'Organisation. Nous attachons une grande importance à l'aptitude du Conseil de sécurité d'agir de façon efficace et de s'acquitter de ses devoirs dans ce domaine si important. En même temps, nous soulignons que les décisions du Conseil doivent être strictement respectées. Des preuves évidentes du grand potentiel en la matière ont été fournies par l'action concertée de l'organisation mondiale à l'occasion de la crise du golfe Persique ainsi que par son rôle croissant dans le règlement des conflits régionaux.

En même temps, en raison des conséquences humanitaires et écologiques de la guerre du Golfe, la communauté internationale doit à l'avenir consacrer beaucoup plus d'attention à une utilisation plus complète du potentiel de la diplomatie préventive pour l'identification et la prévention rapides de crises potentielles.

Aujourd'hui, l'interdépendance des Etats et des régions devient de plus en plus évidente. Certaines menaces à la sécurité, latentes depuis longtemps, sont de plus en plus concrètes et doivent nécessairement être découragées avec davantage de fermeté et de détermination. A cet égard, un facteur particulièrement alarmant est le déploiement incontrôlable de la technologie de pointe, qui pourrait permettre l'acquisition par des régimes agressifs et irresponsables d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs, ou encore l'accumulation d'armes classiques modernes en quantités

M. Baev (Bulgarie)

déstabilisatrices - quantités qui dépassent de beaucoup les besoins légitimes de légitime défense des Etats. Ces tendances sont particulièrement alarmantes lorsqu'elles sont détectées dans des régions caractérisées par des tensions et des conflits potentiels.

Un moyen important de prévenir ces tendances alarmantes consiste à encourager et à améliorer, sous les auspices des Nations Unies, l'ouverture, la confiance et la stabilité dans tous les aspects de la sécurité. A cette fin, la Bulgarie apporte son appui sans réserve et participera au processus - processus lancé à cette session - consistant à créer un mécanisme adéquat pour la saisie et l'enregistrement des données pertinentes.

De toute évidence, l'instauration d'un nouvel ordre politique mondial de sécurité et de coopération universelles entre les Etats sera un processus long, progressif, dans lequel les Nations Unies joueront un rôle déterminant. A cet égard, une place importante reviendra sans aucun doute à la Première Commission. La Bulgarie est prête à contribuer dans la limite de ses moyens, au succès de cette noble entreprise.

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : La disparition de l'ère de l'affrontement entre superpuissances a introduit des éléments nouveaux et importants dans le débat sur la sécurité internationale. Avec la disparition de la contrainte des considérations stratégiques mondiales, un certain nombre de rivalités politiques, ethniques et nationales sont apparues ou ont refait surface pour remettre en cause et troubler la paix et la sécurité régionales et internationales. En même temps, des problèmes régionaux de longue date ont refait surface avec une intensité accrue et plus focalisée.

Sur un plan positif, la communauté internationale a commencé à faire preuve aux niveaux régional et mondial d'une unité d'action encourageante et d'un empressement à agir collectivement dans la recherche de solutions aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité.

Le conflit dans le Golfe a été considéré par beaucoup comme une manifestation précoce et dramatique des défis, ainsi que des possibilités, qui existent dans l'ordre mondial naissant. Il faut toutefois se rappeler que l'expérience du Golfe est intervenue très tôt après les premiers stades du démantèlement de l'ordre mondial ancien. Par conséquent, tant dans sa genèse

M. Camilleri (Malte)

que dans la manière dont il a été résolu, ce conflit comportait des éléments anciens et nouveaux.

L'aspect le plus troublant de la situation dans le Golfe a été le recours massif à la force ainsi que la destruction, la souffrance et les pertes de vie pour assurer ce qui à certains égards reste une solution incomplète du problème fondamental. L'aspect le plus positif de la situation réside dans la détermination, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles la communauté internationale, de concert avec le Conseil de sécurité, a décidé d'entreprendre une action concertée pour libérer une victime de l'agression.

L'expérience du Golfe montre que le règlement de problèmes qui menacent la paix et la légalité internationales exige une détermination et des ressources énormes. Il exige également un consensus véritable au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les mesures à prendre dans des cas précis. Pour la réalisation de ce consensus, le rôle de l'Assemblée générale, seule instance internationale vraiment universelle, ne devrait pas être sous-estimé.

L'Assemblée générale a un autre rôle important à jouer - un rôle important en plus de l'édification d'un consensus sur des questions individuelles. Il s'agit de la nécessité de veiller à ce que les mêmes principes inspirent la façon dont la communauté internationale traite toutes les questions qui menacent la paix et la sécurité.

Malheureusement, un grand nombre de situations menacent la paix et la sécurité dans la plupart des régions du monde, défient et remettent en question l'empressement et la capacité de la communauté internationale de rechercher des solutions justes et durables. Le plus grand de ces défis réside peut-être dans les difficultés qui existent depuis si longtemps au Moyen-Orient. La communauté internationale n'a cessé de se préoccuper de ce problème - en particulier sur ce qui en constitue le coeur : la question de Palestine.

Ces derniers mois ont vu une intensification des efforts déployés en vue d'amorcer un véritable processus de paix au Moyen-Orient. Ces efforts ont abouti à l'ouverture de la Conférence de paix de Madrid - conférence qui s'inspire pour une bonne part des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que

M. Camilleri (Malte)

des propositions de l'Assemblée générale relativement à la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Une résolution formulant ces propositions a été adoptée par l'Assemblée à sa trente et unième session, et des résolutions semblables ont été adoptées chaque année depuis lors.

Malte accueille et appuie pleinement le processus qui a été amorcé à Madrid. Nous espérons que, malgré le grand nombre de difficultés qui nous attendent, toutes les parties persévéreront dans la voie du dialogue et de la paix et feront preuve de la compréhension et de l'esprit de compromis indispensables à une solution juste et durable au problème.

Nous voyons dans le processus de paix amorcé à Madrid beaucoup d'éléments nouveaux et positifs qui caractérisent la façon d'aborder les questions de paix et de sécurité à l'heure actuelle - l'absence de considérations stratégiques globales qui amplifient et compliquent des problèmes de nature régionale; l'empressement de la communauté internationale à participer avec les parties directement intéressées et de les aider dans leur recherche de solutions justes et durables; et la détermination collective de rechercher de telles solutions par un dialogue pacifique plutôt que par le recours à l'emploi des armes.

Dans le cas d'autres problèmes régionaux, cette méthode a produit des résultats positifs. Il en a été ainsi surtout dans le cas du Cambodge, mais également en Afghanistan, à Chypre, au Sahara occidental, en Amérique centrale et dans diverses parties de l'Afrique.

Une caractéristique importante de cette nouvelle méthode est le rôle de plus en plus important des participants régionaux aux initiatives destinées à trouver des solutions aux problèmes régionaux. Nous voyons cette tendance également dans la région de la Méditerranée, où il n'y a jamais eu pénurie de problèmes qui, bien que de nature régionale, ont des incidences graves et de portée considérable pour la paix et la sécurité de l'Europe, voire du monde entier.

Ce qui rend le rapport entre les problèmes méditerranéens et les questions plus larges de la paix et de la sécurité mondiale particulièrement pertinent, c'est le fait que la région repose sur l'axe de ce qui était la division Est-Ouest et sur ce qui continue d'être la division Nord-Sud.

M. Camilleri (Malte)

Les vestiges du vieil affrontement entre superpuissances disparaissent progressivement, même dans notre région. Le résultat du Traité de 1987 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - le Traité FNI - a été l'élimination de missiles nucléaires terrestres de portée intermédiaire de notre région. Cette année, à la suite des décisions unilatérales prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique de ne plus déployer de missiles nucléaires tactiques sur les navires, il est maintenant possible que cette interdiction soit étendue aux mers qui nous entourent.

En tant que pays désarmé au centre de la Méditerranée - pays dont la sécurité est directement affectée par le processus régional de paix et la préservation des relations de bon voisinage - Malte se félicite de ces événements et les encourage. Comme nos voisins régionaux, nous sommes conscients du fait que les problèmes fondamentaux de notre région ont une dimension à la fois humaine et militaire.

M. Camilleri (Malte)

La grande diversité sociale, culturelle et économique qui a traditionnellement caractérisé la vie sur les rives de la Méditerranée a été un facteur tant d'unité que de division dans l'histoire de notre région. C'est pourquoi, même dans leur division, les peuples de la Méditerranée peuvent encore trouver des éléments qui les rapprochent. Dans ce contexte et à la lumière de sa situation géopolitique stratégique, Malte a été un lieu de rencontre pour les cultures et les peuples méditerranéens et elle tient à contribuer à promouvoir la coopération et la compréhension dans notre région.

Ce besoin est particulièrement vrai à l'heure actuelle, où l'écart croissant entre le Nord et le Sud se concrétise aussi par des disparités économiques croissantes entre le nord et le sud de la Méditerranée et par les bouleversements humains qu'elles engendrent. Face à cette réalité, 10 Etats de la région ont lancé l'initiative du Forum de la Méditerranée occidentale pour traiter et débattre spécifiquement de ces problèmes, qui surgissent dans un contexte de proximité géographique et de disparités économiques. A la suite de longues consultations préparatoires, les 10 pays du Forum de la Méditerranée occidentale ont décidé, le mois dernier à Alger, de tenir leur premier sommet en Tunisie au début de l'année prochaine.

L'initiative du Forum de la Méditerranée occidentale se déroule dans le cadre de larges consultations méditerranéennes portant sur toute la gamme des questions qui touchent la sécurité et la coopération dans la région et au-delà. L'idée de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, sur le modèle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, suscite un intérêt et reçoit un appui croissants dans notre région. La conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée aurait pour objectif premier d'intensifier le processus de coopération et de renforcer la confiance à l'intérieur de la région, favorisant ainsi l'instauration de conditions qui contribueraient aussi au règlement de problèmes régionaux spécifiques.

Dans ce contexte, certaines initiatives plus anciennes pour la coopération méditerranéenne, notamment le Plan d'action pour la Méditerranée qui est en vigueur depuis plus de 15 ans, ainsi que des initiatives plus récentes, y compris la création de l'Union du Maghreb arabe et l'établissement du Forum de la Méditerranée occidentale, peuvent être considérées comme les pierres d'assise d'un processus élargi de coopération régionale.

M. Camilleri (Malte)

Les diverses initiatives que les pays de la Méditerranée ont prises en vue de favoriser la coopération régionale procèdent directement d'une prise de conscience que dans la Méditerranée comme dans d'autres régions, c'est d'abord aux Etats régionaux eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de renforcer la sécurité régionale.

Mais on est aussi nettement conscient que les nombreux problèmes que ces pays affrontent constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est indispensable de mobiliser la participation de la communauté internationale tout entière, notamment par le truchement de l'ONU.

Cela vaut non seulement pour ce qui a trait aux problèmes plus anciens comme la situation au Moyen-Orient, la question de Chypre et celle du Sahara occidental, où le rôle de médiation et de maintien de la paix de l'ONU est bien reconnu et fortement apprécié, mais aussi pour ce qui concerne le problème plus récent qui a surgi en Yougoslavie, où s'est fait ressentir le besoin de compléter le rôle de médiation au plan européen par une participation directe de l'ONU.

Les questions soulevées dans le cadre des troubles de Yougoslavie ravivent les préoccupations relatives au lien entre l'identité ethnique et l'unité nationale. Considérées comme réglées depuis longtemps sur le continent européen, ces questions menacent aussi d'apparaître dans le déroulement des événements en Europe orientale et en Union soviétique. Au cours de ce siècle, ces questions ont démontré toute leur puissance, en bien et en mal, de même que leurs répercussions en matière de sécurité régionale et internationale. A la lumière de ces préoccupations, ainsi que des souffrances humaines en Yougoslavie, la communauté internationale a le devoir de jouer un rôle pour la médiation et le maintien de la paix.

Dans ce débat, plusieurs orateurs ont fait des observations au sujet de la distinction formelle que notre commission maintient entre les questions de désarmement et celles de sécurité internationale. On a affirmé que cette distinction est artificielle en raison du lien étroit qui unit ces deux sujets et des responsabilités particulières qui incombent à la Première Commission à cet égard.

Ces observations ont un certain mérite. Par ailleurs, les questions de sécurité internationale englobent manifestement des problématiques qui vont bien au-delà de celles qui sont spécifiquement liées aux questions de désarmement, et j'ai tenté de faire ressortir ce point de vue dans mes observations antérieures. Nous ne devons pas perdre de vue ce fait dans nos efforts pour accroître l'efficacité de nos débats et que ma délégation appuie fermement.

M. ALMUAKKAF (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je parlerai du point de l'ordre du jour sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

La position stratégique de la région de la Méditerranée est beaucoup plus importante que celle de nombreuses autres régions du monde. La mer Méditerranée lie entre eux les trois plus vastes continents du monde et les relie aux autres continents du monde. De plus, c'est une importante voie de navigation, de liaison aérienne et de commerce international.

Toutefois, cette excellente position a fait de la région un objet de convoitise pour de nombreuses forces concurrentes et rivales, qui ont rivalisé entre elles en vue d'imposer leur influence et leur domination sur la région. La situation dans notre région est donc devenue assez particulière, comparativement à celle d'autres régions du monde. La concurrence et les conflits se sont poursuivis sans relâche jusqu'à aujourd'hui, sous différentes formes. La présence de flottes étrangères et de bases militaires étrangères dans certaines parties de la région menace la paix, la sécurité et la stabilité des Etats de la région et des Etats avoisinants, accroît la tension et l'instabilité dans la région, ce qui a des incidences négatives sur la paix et la sécurité internationales.

En outre, les Israéliens continuent à acquérir et à mettre au point des capacités nucléaires et des systèmes de lancement au moyen de leur coopération condamnée avec le régime raciste en Afrique du Sud, coopération qui a été condamnée quasi unanimement. Cela constitue un danger réel, non seulement pour la paix et la sécurité des peuples de la région méditerranéenne, mais aussi pour de grandes parties des trois continents liés par la mer Méditerranée. Cela entrave également les efforts internationaux pour favoriser la coopération et maintenir la sécurité et la paix dans la région,

M. Almuakkaf (Jamahiriya arabe libyenne)

ainsi que les efforts déployés en vue du désarmement nucléaire et de la création en Méditerranée d'une zone exempte d'armes nucléaires.

La situation est davantage aggravée par l'utilisation israélienne de la Méditerranée comme zone d'essais pour leurs missiles à moyenne portée, qui ont la capacité de lancer des ogives nucléaires qui atteignent leurs cibles, ce qui constitue une menace pour les Etats de la région. Nous n'avons pas oublié qu'un de ces missiles est tombé près de la côte libyenne, le 14 juin 1989.

Il est grand temps que la communauté internationale se réveille et prenne toutes les mesures utiles et nécessaires pour mettre fin à toute forme de coopération avec Israël, particulièrement de la part de certains des principaux Etats nucléaires. Elle devrait également obliger Israël à respecter les résolutions de l'Assemblée générale, la dernière notamment, 43/56, et la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demandent de placer toutes les installations nucléaires sous la garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à se ranger à toutes les initiatives visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de la région de la mer Méditerranée une région de paix et de coopération, et à se rendre à la nécessité d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Almuakkaf (Jamahiriya arabe libyenne)

En outre, le peuple palestinien doit être autorisé à recouvrer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat national et souverain. Toutes ces questions, si elles ne sont pas réglées, compromettent sérieusement la réalisation de la sécurité, de la coopération et de la paix dans la région méditerranéenne.

La présence en mer Méditerranée de larges flottes étrangères et, dans la région, d'arsenaux étrangers, des bases et moyens logistiques connexes, ainsi que les accords de coopération stratégique constituent une menace pour la paix et la sécurité de la Méditerranée. Les manoeuvres militaires dérivant de desseins militaires ou découlant d'accords militaires menacent la paix, la sécurité et la stabilité de l'ensemble des Etats de la région, accroissent la tension et forcent certains Etats à se défendre au détriment de leur budget de développement. Ces forces et ces bases ont été souvent utilisées pour menacer les peuples de notre région et des régions environnantes et pour commettre contre eux des actes de provocation et d'agression directs et indirects.

Des Etats extérieurs à la région continuent à exécuter des manoeuvres navales et aériennes à proximité de la côte libyenne. Les attaques militaires répétées et non déguisées perpétrées contre la Jamahiriya arabe libyenne en sont la meilleure preuve. Le peuple arabe libyen continue à souffrir des conséquences du raid aérien brutal contre Tripoli et Benghazi en avril 1986. Le but de ce raid était la destruction de quartiers civils, le meurtre de gens innocents et la liquidation physique du chef de la révolution sous des prétextes fallacieux que le monde entier savait dénués de tout fondement. Il en a été de même des deux avions de reconnaissance libyens abattus au-dessus de la mer Méditerranée en janvier 1989. Cet acte va dans le même sens que le précédent. De plus, la présence militaire étrangère et les manoeuvres militaires permanentes gênent les activités et le commerce maritimes, la prospection et la pêche. Elles perturbent les communications et, plus important que tout, elles ont un effet nuisible sur l'environnement marin qu'elles polluent. Les ressources marines et l'environnement marin de la Méditerranée sont donc exposés, surtout du fait que les eaux de cette mer ne se renouvellent pas constamment.

Le Ministre des affaires étrangères et des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne a signalé ces faits dans sa déclaration devant

M. Almuakkaf (Jamahiriya arabe libyenne)

l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session en disant : "Nous réitérons notre appel en vue de transformer la mer Méditerranée en un lac de paix et d'échanges culturels et de la libérer des armes de destruction massive et de toute flotte et base étrangère. Elle devrait devenir un modèle de coopération entre les peuples du Nord et du Sud et un symbole du slogan : 'Pas d'agression, pas d'invasion, mais sécurité et tranquillité continues, source de nourriture pour ceux qui ont faim et refuge pour ceux qui ont peur'".

Mon pays a appuyé toutes les résolutions des Etats membres du Mouvement des non-alignés relatives au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne et à la transformation de la mer Méditerranée en un lac de paix et de coopération. Je citerai en exemple les résolutions adoptées à la Conférence de Valletta en 1985, à celle de New Delhi en 1986, au Sommet de Harare en 1986, à la Conférence de Erioni en 1987, au Sommet de Belgrade en 1989, à la Conférence d'Alger en 1990 et à celle d'Accra en 1991. Toutes les résolutions et recommandations adoptées lors des conférences que je viens de mentionner demandent que la sécurité de la région méditerranéenne soit liée à la coopération et à la sécurité européennes et que l'on transforme cette région en une zone de coopération et de paix. De même, ces résolutions demandaient que l'on mette un terme aux mesures coercitives qui entravent la coopération, le développement et le dialogue, et que l'on règle les différends par des moyens pacifiques, plutôt que par le recours à la force ou par la menace de recours à la force.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, mon pays a participé de manière responsable et efficace aux réunions sur la sécurité et la coopération entre les pays méditerranéens d'Europe et les pays de l'Union du Maghreb arabe, y compris la réunion ministérielle tenue à Alger en octobre 1991 et les deux réunions tenues respectivement au Maroc et en Belgique, la même année. Mon pays a également établi d'excellentes relations avec les pays du bassin méditerranéen, ainsi qu'avec les Etats méditerranéens du littoral nord et ouest. La Libye s'est jointe à l'Union du Maghreb arabe et a contribué, au sein de cette union, au resserrement des liens d'amitié, de coopération, de stabilité, de paix et de sécurité sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment le respect de la

M. Almuakkaf (Jamarihiya arabe libyenne)

souveraineté et de l'indépendance des autres Etats de la région, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du non-recours à la force ou à la menace du recours à la force, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, ainsi que le respect de la souveraineté des Etats pour ce qui est de leurs ressources naturelles.

Mon pays se réjouit de la décision des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique sur le non-déploiement d'armes nucléaires tactiques dans leurs forces navales. Mon pays appuie toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et souligne le rôle important que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour jeter les bases essentielles et efficaces de la paix et la sécurité dans la région, et pour transformer la mer Méditerranée en lac de paix et de sécurité.

M. KAKOURIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La sécurité internationale, aussi bien en tant que notion qu'en tant qu'impératif, a pris de nouvelles dimensions dans l'ordre du monde en évolution qui se dessine dans les relations internationales de l'après-guerre froide. Le paysage politique international en mutation après l'abandon des politiques de blocs et des notions de sécurité fondées sur l'équilibre précaire de la dissuasion, ou des doctrines de supériorité militaire, démontre que la mise en place d'un système de sécurité collective aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales est pertinente et s'impose de toute urgence, car un nouvel esprit de solidarité internationale et de coopération se fait jour au premier plan des relations entre les Etats.

Ce nouvel esprit ne s'est jamais manifesté aussi clairement que dans l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis du rôle central que jouent les Nations Unies dans les relations internationales. On reconnaît de plus en plus que la démocratie et la sécurité internationales ne peuvent être réalisées qu'en plaçant l'Organisation des Nations Unies ainsi que les buts et principes énoncés dans sa Charte au premier plan des relations internationales. Le fait que l'on admette de plus en plus que le règlement pacifique des différends doit être l'épicentre autour duquel les relations entre les Etats gravitent est une marque de la confiance et du respect croissants que l'on témoigne à l'égard des Nations Unies.

M. Kakouris (Chypre)

La réaction des Nations Unies à l'invasion et à l'occupation du Koweït a démontré que la communauté internationale pouvait adopter une nouvelle approche commune pour répondre efficacement à l'agression d'un Etat par un autre et y mettre fin, en particulier lorsque cette agression est perpétrée par un pays voisin plus grand et militairement plus puissant. La réaction de la communauté internationale a également démontré que celle-ci était déterminée à faire désormais appliquer les résolutions des Nations Unies de façon universelle et non plus sélective.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le 27 septembre 1991, M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, a déclaré :

"plus important que de répondre à l'agression était la nécessité de créer un système qui rendrait impossibles de tels actes d'agression et contribuerait à inverser d'autres situations semblables qui existent toujours. La prévention et le règlement des conflits ont toujours été et restent des objectifs importants des Nations Unies." (A/46/PV.12, p. 6)

C'est grâce à la prévention et au règlement des conflits dans le cadre du système de sécurité collective prévu dans la Charte des Nations Unies que la communauté des nations peut, individuellement et collectivement, jeter les bases fermes nécessaires à la paix et à la sécurité internationales. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a traité de cette question en profondeur, en déclarant :

"C'est donc à juste titre que l'on met maintenant de nouveau l'accent sur la nécessité d'une diplomatie préventive." (A/46/L, sect. V)

N'étant plus paralysée par la scission Est-Ouest, la communauté internationale a embrassé le dialogue et la paix et renié le conflit et l'affrontement. Nous nous réjouissons à cet égard que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se soient engagés à jouer un rôle plus constructif en vue de résoudre les situations de conflit et les crises. Nous nous réjouissons aussi de constater que le Conseil de sécurité assume maintenant le rôle envisagé pour lui dans la Charte en matière de sécurité internationale. En termes pratiques, cet esprit nouveau débouche sur le règlement de nombreux conflits régionaux qui duraient depuis longtemps, ce grâce à la participation et à l'efficacité accrues d'une ONU métamorphosée. Ma délégation espère sincèrement que d'autres conflits régionaux, qui menacent encore la paix et la sécurité internationales, bénéficieront de cette nouvelle tendance. Les remparts de la discorde s'écroulent dans de nombreuses régions du monde, tandis que les divisions qui séparent encore les pays ne sont plus que les vestiges anachroniques des affrontements du passé. Dans l'ensemble, la communauté internationale a clairement affirmé qu'elle est résolue à édifier un monde où ne subsistera plus aucune de ces divisions, même si certains n'ont pas encore traduit cette promesse en actions concrètes.

M. Kakouris (Chypre)

Mon propre pays, Chypre, et sa population aspirent à voir le jour où le mur de la discorde qui sépare les Chypriotes sera lui aussi démantelé grâce à un règlement négocié juste et viable.

Toutefois, nous ne devons pas nous laisser emporter par la vague d'euphorie qui a suivi la disparition de la division politique du monde en blocs et la propagation de la démocratie et des processus démocratiques dans d'autres régions du monde. Nous ne devons pas nous laisser leurrer au point de nier que certains facteurs déstabilisants existent toujours. De nouveaux éléments de tension risquent de compromettre les efforts que nous déployons en vue de consolider les aspects positifs des transformations radicales intervenues dans les affaires mondiales, qui font que la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme et le développement élémentaire sont désormais indispensables et non superflus.

Nous devons reconnaître également que la sécurité ne peut plus être vue dans l'optique restreinte de considérations d'ordre militaire. La sécurité d'une société individuelle, aussi bien que la sécurité collective des nations, est un concept multiforme reposant sur la démocratie, la liberté, la justice, le développement économique, les droits de l'homme, le développement social, la protection de l'environnement - et non pas simplement sur la composante militaire. En fait, la course aux armements et les arsenaux militaires sont encore aujourd'hui d'importantes causes d'instabilité car ils continuent d'absorber des fonds dont on a grand besoin dans d'autres domaines. Le Secrétaire général a bien souligné cette préoccupation dans son rapport :

"Une autre source importante d'instabilité chronique est la militarisation générale, que traduit l'importance des arsenaux et des dépenses militaires dans le monde d'aujourd'hui. Le gaspillage insensé de ressources et d'énergie n'en est que l'une des conséquences. Tout aussi nuisible est l'obsession de la sécurité militaire, qui a miné les relations internationales et qui, dans la plupart des pays en développement, a entravé la marche vers des institutions démocratiques plus stables." (Ibid., sect. VII)

On ne fera pas la sécurité internationale en s'armant jusqu'aux dents. Le lien entre le désarmement et la sécurité internationale est inextricable et tous les efforts qui visent à abaisser les niveaux d'armements sont non

seulement les bienvenus mais encore essentiels pour que la paix et la sécurité internationales deviennent réalité.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), dont Chypre est un membre actif, a récemment réaffirmé, avec la signature de la Charte de Paris en novembre 1990, que la notion de sécurité est pluridimensionnelle et reprend les termes de l'équation que j'ai cités. Tous ces facteurs pris ensemble constituent une société démocratique. Le fonctionnement de la CSCE confirme également que l'Organisation des Nations Unies n'a jamais eu mandat de monopoliser le processus de paix - mais cela n'enlève rien au rôle central de l'ONU dans le système international. De tels mécanismes régionaux sont envisagés dans la Charte et lorsqu'ils sont conformes aux buts et principes de la Charte - ce qui est le cas de la CSCE - ils deviennent complémentaires de l'ONU du fait de l'important rôle qu'ils jouent en matière de sécurité régionale en particulier et de la sécurité internationale en général.

Il est rare que la sécurité d'une région particulière puisse être considérée exclusivement dans le contexte restreint de ses limites géographiques. Cela vaut pour la Méditerranée, proche de l'Europe et du Moyen-Orient. Le lien qui unit la sécurité en Europe et en Méditerranée, par exemple, a été reconnu dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 ainsi qu'aux différentes réunions de suivi de la CSCE.

Le lien inextricable entre l'Europe et la Méditerranée a été réaffirmé dans la Charte de Paris, signée en 1990, qui déclare que la sécurité et la coopération dans la Méditerranée sont des éléments importants de la stabilité en Europe. A Paris, le Secrétaire général l'a confirmé en faisant remarquer que la question de Chypre est un problème européen dont le règlement aurait dû intervenir depuis longtemps.

La République de Chypre s'est déjà associée à plusieurs occasions à d'autres pays de la Méditerranée pour demander la création, entre les Etats qualifiés, d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée. Cette conférence serait particulièrement importante pour la promotion et le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région. Nous nous réjouissons donc de constater que de nombreux pays de la région appuient la création d'une conférence sur la sécurité et la coopération

M. Kakouris (Chypre)

dans la Méditerranée, ainsi que des initiatives et des efforts qui sont entrepris en vue d'une plus grande coopération.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer que le Gouvernement de la République de Chypre s'est engagé à promouvoir la région de la Méditerranée en tant que zone de sécurité, de paix et de coopération, exemptes de conflits et d'affrontements. Ma délégation tient à souligner la nécessité impérieuse - énoncée au paragraphe 8 de la résolution 45/79, intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" - de parvenir à un :

"règlement juste et pacifique aux problèmes qui persistent dans la région, en veillant à respecter et à sauvegarder la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays et de tous les peuples de la Méditerranée, et en se conformant pleinement au principe du non-recours à la force ou à la menace de la force et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies."

Cette résolution a été adoptée sans avoir été mise aux voix.

M. Kakouris (Chypre)

Le Gouvernement de la République de Chypre espère fermement que les conflits et les tensions qui continuent d'exister dans la région méditerranéenne, y compris la division de mon propre pays, Chypre, du fait de la poursuite de l'occupation illégale de son territoire par des forces turques, pourront être résolus dans ce climat de dialogue et de coopération, et grâce à la reconnaissance de la primauté du droit international et du règlement pacifique des différends, conformément aux buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes.

Je tiens aussi à réitérer à cette occasion l'engagement continu de mon Gouvernement à cet égard, en faveur d'un règlement négocié du problème de Chypre dans l'intérêt de tous les Chypriotes, ce qui serait une contribution positive à la paix et à la sécurité de la région ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales en général. Chypre ne saurait rester un exemple unique de division et, par conséquent, le symbole d'un passé d'affrontement.

Certes, nous sommes à un carrefour de l'histoire. Nous avons cependant la chance de pouvoir tirer la leçon du passé et de reconnaître que notre sens et nos perceptions antérieurs de la sécurité étaient dangereusement erronés, et nous pouvons nous inspirer de ces constatations pour ériger une société de nations qui utilise une Organisation des Nations Unies revitalisée. Chacun d'entre nous, petits et grands, peut apporter sa contribution grâce à un effort collectif. Toutefois, nous ne devons pas oublier que les Nations Unies ne seront efficaces que dans la mesure où nous, Etats Membres, leur permettrons de l'être.

En conclusion, qu'il me soit permis de dire que, si la voie du dialogue et de la paix dans laquelle nous nous sommes engagés nous mène à bon terme, nous n'aurons pas besoin pour nous guider d'autre principe que celui énoncé au début de la Charte, à l'Article 1 du Chapitre I. Que ces mots soient notre tremplin vers un monde de paix et de sécurité. Comme il est proclamé dans le préambule de la Charte : "Nous, peuples des Nations Unies", sommes - "résolus". Notre avenir dépend de cette décision qu'il faut traduire par des actes.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ces dernières années ont été marquées par des événements impressionnants, y compris la fin de la guerre froide, la naissance d'une nouvelle ère de coopération Est-Ouest,

M. Razali (Malaisie)

l'extension de la démocratie et de la libre entreprise à diverses parties du monde.

Les changements sont tellement importants qu'il faut maintenant envisager différemment la question de la paix et de la sécurité internationales. Dans le débat qui se poursuit sur ce sujet, il devient de plus en plus clair que la notion de paix et de sécurité va au-delà des vieilles idées traditionnelles. L'ampleur et la gravité de problèmes comme l'abus des stupéfiants, le trafic illégal de la drogue et des armes, les réfugiés, la misère et le fardeau de la dette sont tels qu'ils pèsent sur la sécurité et même sur la survie des Etats.

Tragiquement, dans un certain nombre de pays d'Europe orientale, l'extension de la démocratie a apporté dans son sillage un renouveau d'anciennes rivalités religieuses et ethniques qui menacent de déchirer ces nations et pourraient même mener à des différends inter-Etats si on ne les maîtrise pas. Dans certaines parties de l'Europe, il semble qu'une montée de racisme à l'encontre des travailleurs migrants et des réfugiés a lieu dans les pays qui se targuent d'être les fervents partisans de la démocratie et des droits de l'homme. C'est là une cause d'inquiétude grave pour la communauté internationale qui se doit de les examiner.

Les changements qui se produisent ont encore une autre dimension qui pose une nouvelle menace pour la paix et la stabilité, à savoir le contraste de plus en plus marqué entre les statuts économiques du Nord et du Sud et dans leurs relations en général. La situation s'est aggravée du fait que certains pays du Nord, notamment au moment où ils n'ont plus à veiller à faire face à la rivalité du bloc idéologique communiste, ont tendance à dicter au Sud, d'une manière qui frise l'imposition, certaines idées et certaines valeurs, et suscitent aussi des craintes à propos de nouvelles formes d'intervention dans les affaires intérieures des pays du Sud. Je voudrais rappeler les mots de mon Premier Ministre, M. Mohamed Mahathir, qui a déclaré à l'Assemblée générale, le 24 septembre 1991, ce qui suit:

"L'hégémonie exercée par des puissances démocratiques n'est pas moins répressive que l'hégémonie exercée par des Etats totalitaires."

(A/46/PV.7, p. 83)

L'un des aspects de l'importante évolution positive des changements qui continuent de se produire dans le milieu international se traduit par un

- 43 -

intérêt croissant à se servir de l'Organisation des Nations Unies comme d'une plate-forme permettant d'arriver au consensus en traitant les conflits régionaux et pour réformer et revitaliser l'Organisation dans les domaines économique et social.

La nouvelle tendance de coopération des Nations Unies, y compris celle des membres permanents du Conseil de sécurité, a permis de régler un certain nombre de différends régionaux par des moyens pacifiques, appelant l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle important en Namibie, dans la situation entre l'Iran et l'Iraq, en Angola, au Sahara occidental et au Cambodge. Au moment même où cette évolution encourageante suscitait des espoirs, nous avons soudain dû faire face aux événements d'août 1990. Alors que l'on peut dire que le Koweït a été libéré par une action coercitive des Nations Unies qui a renouvelé les espoirs dans la sécurité collective, la conduite de la guerre a soulevé de nombreuses questions quant à la nécessité d'envisager sérieusement la réforme de la Charte afin de garantir que les dispositions d'une future action coercitive collective au titre du Chapitre VII soient efficaces et praticables pour que l'Organisation des Nations Unies n'ait plus besoin de compter essentiellement sur une seule nation pour entreprendre une action coercitive au nom des Nations Unies sans devoir rendre de comptes appropriés au Conseil et à l'ensemble des Membres de l'Organisation.

La leçon la plus importante que nous puissions retenir, c'est que, avec la puissance destructrice des techniques et des armes modernes, la guerre en tant que moyen de régler les conflits, même dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, entraîne un prix trop élevé en vies humaines et en matériel, touchant de nombreux pays. Il faut donc maintenant que le système des Nations Unies ait pour principal objectif d'accorder la plus grande priorité à la mise au point d'un mécanisme de diplomatie préventive afin d'empêcher avant tout que des conflits n'éclatent.

Un tel mécanisme doit inclure un système d'alerte rapide, associé à un rôle de prévention de la part du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, leur permettant d'intervenir assez tôt dans une situation et d'agir rapidement et avec décision pour empêcher qu'un conflit n'éclate. Le Secrétaire général, notamment, devrait avoir les mains libres pour agir dans le cadre d'une

M. Razali (Malaisie)

diplomatie préventive et, pour être efficace, il faudrait qu'il ait la confiance et l'appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Une diplomatie préventive pourrait même nécessiter la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour prévenir le déclenchement d'un conflit armé.

Alors qu'une étroite coopération parmi les cinq membres permanents est essentielle au fonctionnement efficace du Conseil de sécurité, l'on s'inquiète de la tendance à laisser une bonne partie de leur travail fondamentalement important entre les mains de ce groupe, le transformant en un club exclusif. Au moment où l'on essaye, entre autres, que le processus de réforme au sein des Nations Unies favorise la transparence, la démocratie et la faculté de rendre des comptes, le Conseil de sécurité, surtout quand il s'avère efficace en traitant des conflits régionaux, ne devrait pas oeuvrer dans l'autre sens. Non seulement la discussion devrait-elle être ouverte au sein du Conseil mais, sur des questions importantes, on devrait tenir compte, dans l'esprit de l'Article 24 de la Charte, de l'opinion d'un large éventail des Membres des Nations Unies.

Dans le contexte du renforcement de l'importance capitale du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, le moment est venu aussi pour les Nations Unies de prendre une part directe et active dans les questions relatives à tous les aspects de la limitation des armements et du désarmement. A cet égard, la délégation de la Malaisie estime que le projet de résolution recommandé par la Première Commission concernant un registre d'armements, visant à assurer la transparence dans le domaine du transfert, de la fabrication et du stockage des armes, contribuerait à assurer la franchise et la confiance entre les nations. Nous espérons également que ce processus favorisera la transparence et exercera un contrôle sur le transfert de technologies, y compris celles qui pourraient être utilisées dans la fabrication des armes de destruction massive. Nous espérons aussi que, avec le temps, ce processus permettra de réduire les dépenses générales consacrées aux armements afin que le monde puisse jouir des dividendes de la paix et réorienter les fonds ainsi économisés pour financer le développement international.

La communauté internationale devrait saisir l'occasion qui lui est fournie par l'intérêt croissant que suscitent la réforme et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social pour accroître la coopération internationale, ce qui permettrait à la communauté mondiale de s'attaquer conjointement aux nombreuses questions économiques et sociales qui ont une incidence majeure sur la question globale de la paix et de la sécurité mondiales. A vrai dire, la question de la paix et de la sécurité internationales au sens traditionnel du terme et les divers problèmes économiques et sociaux qui se posent au monde aujourd'hui sont les deux faces d'une même médaille. Le monde ne saurait espérer instaurer une paix et une stabilité durables sans la volonté de la communauté internationale de s'attaquer aux deux aspects des problèmes en leur accordant une importance égale. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies, par sa nature universelle - puisque le nombre de ses Etats Membres atteint aujourd'hui 166 -, a un rôle unique à jouer. Le processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies, s'il est poursuivi selon un programme d'action adéquat et dans le cadre d'un calendrier approprié, permettrait aux Nations Unies de s'acquitter de ce rôle. Ma délégation espère que les Membres des Nations Unies se montreront à la hauteur de ce défi.

M. KONIK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour corriger la déclaration faite devant cette commission, à sa 41e séance, le 25 novembre, par un membre de la délégation polonaise. Lorsque le représentant de la Pologne, M. Jan Woroniecki, s'est adressé à la Commission au nom de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République hongroise et de la République polonaise hier après-midi, le passage suivant qui devait servir de conclusion a été omis par erreur dans le texte. Ce passage, qui fait partie intégrante de la déclaration, se lit comme suit :

"Ainsi, de l'avis des Etats du Triangle, la Commission pourrait, à l'avenir, adopter cette façon de régler les questions de sécurité, puisque dans le nouvel environnement politique, libre de toute dissension idéologique, les Nations Unies pourraient adopter une approche réaliste en la matière et concentrer leurs efforts sur l'élaboration de directives moins spectaculaires mais définitivement plus pratiques pour ceux des Etats ou des groupes d'Etats qui souhaitent mettre en place leurs propres arrangements de sécurité."

M. Konik (Pologne)

Je voudrais demander que le passage omis de cette déclaration soit inclus dans les procès-verbaux des séances de notre commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La correction faite par le représentant de la Pologne figurera dans les procès-verbaux de la Commission.

La séance est levée à 17 h 45.